

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1096

30 avril 2014

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.	52564	DB Platinum II	52562
Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l.	52564	DB Platinum III	52563
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.	52565	DB Platinum IV	52562
ADM Gama Holdings S.à r.l.	52594	DB Quality Services S.à r.l.	52562
Aerlux	52563	Dsquared2 TM S.A.	52563
Aldebaran Holding S.A., SPF	52567	Energy Investments S.A.	52562
Alinvest SPF S.A.	52565	evotech	52565
Alteus Holding S.A.	52567	FRBL022011 S.à r.l.	52563
Ancelux 4 S.à r.l.	52602	palero invest S.à r.l.	52564
ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial	52608	Royal Corporation S.à r.l.	52568
Astral International S.A. - SPF	52606	Sorol S.A.	52579
BMS Consultant Sàrl	52583	Stern Investments S.A.	52565
Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à r.l.	52608	Tamia S.A.	52566
Clarity Fund S.A., SICAV-SIF	52567	T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl	52566
Cofimag S.A.	52608	Terelux S.A.	52566
		Three-Sixty S.A.	52567
		TimeStock Media Luxembourg S.à r.l. ...	52586
		World Fine Chemicals S.à r.l.	52566

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour DB Platinum IV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014033624/13.

(140037809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

DB Quality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 175.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 mars 2014.

Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2014033625/13.

(140038314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour DB Platinum II
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014033623/13.

(140037811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 150.468.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société du 14 février 2014 que:

M. Nedim GÖREL, comptable, né à Istanbul, Turquie, le 15.01.1953, résidant professionnellement au 61, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENERGY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014033647/15.

(140037698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour DB Platinum III
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014033622/13.

(140037810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Dsquared2 TM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 151.667.

EXTRAIT

Par lettre adressée à la société in date du 17 février 2014, Monsieur Roberto FRANCO a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2014033617/12.

(140037682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

FRBL022011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014033664/10.

(140037739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Aerlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 67.091.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 6 février 2014 a reconduit le mandat des administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- Monsieur Guy SCHOSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
- Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme
AERLUX
Société anonyme

Référence de publication: 2014033980/19.

(140038469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.864.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 4 mars 2014, l'associé unique de Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.:

- décide de transférer le siège social du Mikonkatu 9, FI-00100 Helsinki, Finland au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland.

- décide de noter la nouvelle adresse professionnelle de Tero Rantanen et d'Ari Anttonen au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014033962/19.

(140038619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.335.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 4 mars 2014, l'associé unique de Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l.:

- décide de transférer le siège social du Mikonkatu 9, FI-00100 Helsinki, Finland au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland.

- décide de noter la nouvelle adresse professionnelle de Tero Rantanen et d'Ari Anttonen au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014033963/19.

(140038644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 96.294,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.445.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Francisco Manuel Lopes Bento, gérant de la société susmentionnée, né le 03 juillet 1964 à Coruche (Portugal), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 82, avenue Molière, B-1190 Bruxelles (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014033960/16.

(140038592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 4 mars 2014, l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.:

- décide de noter la nouvelle adresse professionnelle de Tero Rantanen et d'Ari Anttonen au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014033965/17.

(140038650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

evotech, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4831 Rodange, 176, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.430.

—
Constatation de cession de parts sociales.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, en date du 27.01.2014 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Evotech s.à.r.l est désormais réparti comme suit:

Monsieur Richard Cuylen, né le 10 décembre 1974 à Bruxelles, demeurant à B-6723 Habay-La-Vielle,

23 rue des Roses: huit cents part sociales 800

Total huit: cent parts sociales 800

Luxembourg, le 27.01.2014.

Pour Extrait conforme

Signatures

L'associé unique / Le gérant

Référence de publication: 2014033959/17.

(140038468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Stern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.103.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033912/10.

(140037830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Alinvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033970/10.

(140038149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

World Fine Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.956.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.057.

Il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 28 juin 2013, les actionnaires ont nommés, en tant que commissaire aux comptes de la société, et pour une durée indéterminée, la société Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014033939/13.

(140037904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014033922/12.

(140037804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Terelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 29.162.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 24 février 2014

- Suite à la démission de Madame Van CAENEGEM, l'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

Monsieur Melchior De VOGUE

Monsieur Stefaan HASPELAGH

Monsieur Luc TACK

tous trois demeurant professionnellement au 130, rue du Trône, B-1050 Bruxelles. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statutaire 2015 statuant sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014033923/16.

(140037755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.728.

EXTRAIT

Changement de domicile d'un gérant

- Monsieur Guglielmo REBUFFATTI

demeurant actuellement au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033915/13.

(140037738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2014033985/13.

(140038330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Three-Sixty S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.840.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Actionnaire Unique tenue en date du 04 mars 2014 que:

Le mandat de l'Administrateur unique étant arrivé à échéance, l'actionnaire unique décide d'élire aux fonctions d'administrateur unique pour un mandat d'une durée de six ans:

- Monsieur Frédéric MULLER, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le mandat de l'Administrateur unique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2014.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014033925/19.

(140038099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033987/9.

(140038876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Clarity Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.486.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 24 février 2014 prend note de la démission de M. Frédéric Fasel avec effet au 24 février 2014 et nomme M. Jean-Paul Schaul (demeurant professionnellement 14, Kiischtewee - L - 5290 Neuhaesusgen) en tant qu'administrateur avec effet au 24 février 2014, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2014034037/13.

(140038595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Royal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.672.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Royal Corporation N.V.", ayant son siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) mensing 36, Willemstad (Curaçao), constituée en date du 19 janvier 1994 et immatriculée au registre du Curaçao Commercial Register sous le numéro 1624.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui se désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Ratification des décisions prises à Curaçao;
2. Approbation du transfert du principal établissement et du siège social de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg;
3. Changement de l'objet social;
4. Approbation du bilan d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise;
5. Adoption de la dénomination sociale «Royal Corporation S.à r.l.»;
6. Fixation du capital social;
7. Adoption des nouveaux statuts conformes à la loi luxembourgeoise;
8. Ratification de la nomination des nouveaux membres du conseil de gérance de la Société et fixation de la durée de leur mandat;
9. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédée par chacun ce dernier a été porté sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Pareillement restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale extraordinaire ratifie les résolutions prises à Curaçao par l'actionnaire unique, résolutions par lesquelles il a été:

- 1.- DECIDÉ de transférer le siège social et le principal établissement de la Société de Curaçao vers le Grand-Duché de Luxembourg au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg; ce transfert ayant pour conséquence le changement de la nationalité de la Société, l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société ainsi que la soumission de la Société aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).
- 2.- DECIDÉ que le transfert du siège social et du principal établissement de la Société de Curaçao vers le Grand-Duché de Luxembourg deviendrait effectif le jour de la signature des nouveaux statuts de la Société et que pendant toute la procédure de transfert, la Société continuerait à exister; qu'elle ne perdrait à aucun moment sa personnalité juridique.
- 3.- DECIDÉ que la Société existerait au Luxembourg sous forme d'une société à responsabilité limitée, ceci conformément aux dispositions de la Loi.
- 4.- DECIDÉ que les statuts de la Société tels qu'ils étaient en vigueur antérieurement au prédit changement ne seraient plus applicables à partir du jour de la signature des nouveaux statuts de la Société.

5.- PRIS NOTE de la démission des administrateurs de la Société.

A ENCORE PRIS NOTE QUE ces démissions deviendraient effectives à la date à laquelle le transfert de la Société vers le Luxembourg serait devenu effectif.

6.- DECIDÉ de nommer comme nouveaux membres du Conseil de Gérance de la Société:

- Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Climent PASCUAL GUITART, prénommé, né le 24 mai 1951 à Puigcerda (Espagne), demeurant à Lloret de Mar, Girona (Espagne), 7, Calle Josep Maria Sert; et

- Madame Haydée ZEBALLOS-FONTAINE, employée privé, née le 29 juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant professionnellement au 8A boulevard de la foire L-1528 Luxembourg.

8.- DECIDÉ que les prédites nominations deviendraient effectives le jour de la signature des nouveaux statuts de la Société.

9.- DECIDÉ d'approuver le bilan de la Société au 25 novembre 2013 ce bilan valant aussi bien comme bilan de clôture des activités de la Société à Curaçao que comme bilan d'ouverture des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

10.- ACTE que l'approbation du bilan de la Société au 25 novembre 2013 comporte la reprise de la totalité de l'actif et du passif de la Société ayant existé sous le droit de Curaçao par la Société luxembourgeoise;

11.- DECIDÉ d'approuver le projet des nouveaux statuts de la Société luxembourgeoise.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale confirme le transfert du siège de la Société au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société en société de nationalité luxembourgeoise, selon la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer l'objet social comme suit:

" **Art. 4. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société de Curaçao établi le 25 novembre 2013.

Elle précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de Belize, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise, celle-ci continuant à détenir tous les actifs d'une part, à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de Curaçao d'autre part.

Ledit bilan d'ouverture, après signature "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Roval Corporation S.à r.l."

Sixième résolution:

Conversion de devises:

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à six mille dollars US (6.000,-USD) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de la date des présentes soit 1,- USD = 0,7269- EUR, en quatre mille trois cent soixante-et-un euros et cinquante-et-un centimes (4.361,51.-EUR).

Restructuration du capital social:

L'assemblée générale décide de restructurer le capital social de sorte que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de un euros (1,- EUR) chacune seront remplacées par vingt-quatre (24) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Augmentation du capital social:

Conformément à l'article 182 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit mille trente-huit euros et quarante-neuf centimes (8.038,49.- EUR) et de le porter de son montant actuel de quatre mille trois cent soixante-et-un euros et cinquante-et-un centimes (4.361,51.-EUR) à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et libération:

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont toutes été souscrites par Monsieur Climent PASCUAL GUITART, né le 24 mai 1951 à Puigcerda (Espagne), demeurant à Lloret de Mar, Girona (Espagne), 7, Calle Josep Maria Sert (le «Souscripteur»).

Le prédit Souscripteur a libéré intégralement le montant de huit mille trente-huit euros et quarante-neuf centimes (8.038,49.- EUR) à raison de cent pour cent (100%) par un apport en numéraire, de sorte que le prédit montant est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions précédentes et les lois luxembourgeoises, l'assemblée décide la refonte des statuts comme suit:

"Roval Corporation S.à r.l.

siège social: 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

STATUTS

Titre I^{er} . Définitions

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Roval Corporation S.à r.l." (ci-après "la Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, avec pouvoir de délégation réciproque ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale ratifie expressément la nomination des trois (3) gérants, lesdites nominations ayant été effectuées à Curaçao par l'actionnaire unique comme suit:

- 1) Sont nommés aux fonctions de gérants composant le conseil de gestion pour une durée indéterminée de la Société:
 - Monsieur Yannick KANTOR, juriste, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;
 - Monsieur Climent PASCUAL GUITART, prénommé, né le 24 mai 1951 à Puigcerda (Espagne), demeurant à Lloret de Mar, Girona (Espagne), 7, Calle Josep Maria Sert; et
 - Madame Haydée ZEBALLOS-FONTAINE, employée privé, née le 29 juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant professionnellement au 8A boulevard de la foire L-1528 Luxembourg.

Neuvième résolution:

Il est constaté que le premier exercice social, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, a commencé au jour des présentes se terminera le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signées avec le notaire le présent acte.

suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before the undersigned notary Paul DECKER, residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Roval Corporation N.V.", having its registered office in Kaya W.F.G. (Jombi) mensing 36, Willemstad (Curaçao), incorporated on the January 19th, 1994 and inscribed in the companies register of Curaçao Commercial Register under the number 1624.

The meeting is chaired by Mrs Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, which also appoints as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Ratification of the decisions taken in Curaçao;
2. Approval of the transfer of the principal business establishment and of the registered office of the Company from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Change of the purpose of the company;
4. Approval of the opening balance sheet of the company having become Luxembourgish;
5. Change of the Company's name to "Roval Corporation S.à r.l.";
6. Fixation of the share capital;
7. Adoption of the new articles of association in conformity to the Luxembourg's company law;
7. Ratification of the appointment of the new managers of the Company and determination of the duration of their appointment;
8. Miscellaneous.

B) That the sole shareholders represented, the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder

and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

In the same way will remain annexed to the present the proxy of the sole shareholder represented for the needs for the registration authorities, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary.

C) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the sole shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The meeting ratifies the resolutions taken in Curaçao by the extraordinary general meeting of the shareholders, resolutions by which it has been:

1.- DECIDED to transfer the registered office and the principal place of business of the company from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg at 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg; a consequence of this transfer being the change of the nationality of the company as well as the submission of the company to the provisions of the Luxembourg company law of 10th August 1915 as amended (the "Law").

2.- DECIDED that the transfer of the registered office and the principal place of business of the Company from Curaçao to Luxembourg shall become effective on the day the new statutes of the Company and that during the whole transfer proceedings, the Company shall continue to exist; that it shall not lose its legal personality at any moment.

3.- DECIDED that the Company shall exist in Luxembourg as a "Société à responsabilité limitée" subject to the Law.

4.- DECIDED that the by-laws which were in force before the above mentioned change shall not be in force any more after the new statutes are signed.

5.- DECIDED TO NOTE the resignations of members of the directors of the company.

ALSO NOTED that these resignations shall become effective on the day of the transfer of the Company to Luxembourg.

6.- DECIDED to appoint as new members of the board of Managers of the Company:

- M. Yannick KANTOR, jurist, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;

- M. Climent PASCUAL GUITART, prenamed, born on May 24th, 1951 in Puigcerda (Spain), residing at Lloret de Mar, Girona (Espagne), 7, Calle Josep Maria Sert; and

- Mrs Haydée ZEBALLOS-FONTAINE, private employee, born on July 29th, 1968 in Lima (Pérou), residing professionally at 8A boulevard de la foire L-1528 Luxembourg.

8.- DECIDED that the above mentioned appointments shall come into force on the day the new statutes are signed.

9.- DECIDED to approve the balance sheet as per November 25th, 2013 this balance sheet being at the same time the balance sheet of the closing of business in Curaçao and as the balance sheet of the opening of business in Luxembourg;

10.- NOTED that the approval of the balance sheet of the company as per November 25th, 2013 implies the takeover of all the assets and of all the debts of the Company which existed under the law of Curaçao by the Luxembourg company;

11.- DECIDED to approve the draft of the new statutes of the Luxembourg company.

Second resolution:

The general meeting confirms the transfer of the registered office and principal place of business of the Company to 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg and the change of the nationality of the company into a company of Luxembourg nationality, in accordance with the Luxembourg law

Third resolution:

The general meeting decides to change the company's as follows:

"The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

Fourth resolution:

The general meeting approves the balance sheet indicating the opening balance sheet of the Company which has adopted the Luxembourg nationality, and indicating the assets as well as all the items of the balance sheet of the Company prepared as per November 25th, 2013.

It specifies that all the asset and liability items of the former Curaçao company without any exception whatsoever will remain the property of the Luxembourg company, the latter remaining the owner of all the assets on the one hand, being liable for all the debts and all the commitments contracted by the Company incorporated in Curaçao on the other hand.

After having been signed "ne varietur" by the parties and the officiating notary, the said opening balance sheet will remain enclosed to these minutes to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution:

The general meeting decides to change the Company's name into "Roval Corporation S.à r.l.”.

Sixth resolution:

Currency exchange:

The general meeting decides to convert the currency of expression of the share capital of the company, at present fixed to six thousand US dollars (6.000,- USD) represented by six thousand (6.000) shares of a nominal value of one US dollars (1, - USD) each, to express it from now on in euros, during the date of the present is 1,- USD = 0,7269-EUR, in four thousand three hundred and sixty one euro and fifty one cents (4.361,51.-EUR).

Restructuring of the share capital:

The general meeting decides to restructure the share capital so that six thousand (6.000) shares of a nominal value of one US dollars (1, - USD) each will be replaced by one hundred twenty four (124) shares with a nominal value of hundred euro (100,- EUR) each.

Increase of the capital:

According to the article 182 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as modified, the general meeting decides to increase the share capital to the amount of eight thousand thirty eight euro and forty nine cents (8.038,49.-EUR) and to carry it of its current amount of four thousand three hundred and sixty one euro and fifty one cents (4.361,51.-EUR) in twelve thousand four hundred euro (12.400, - EUR) represented by one hundred and twenty four (124) shares with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR) each.

Subscription and liberation:

The one hundred and twenty four (124) shares with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR) each have been all subscribed by M. Climent PASCUAL GUITART, born on May 24th, 1951 in Puigcerda (Spain), residing at Lloret de Mar, Girona (Espagne), 7, Calle Josep Maria Sert (the «Subscriber»).

The aforesaid Subscriber has been fully paid-up the amount of eight thousand thirty eight euro and forty nine cents (8.038,49.-EUR) as raise at one hundred percent (100%) by contribution in cash, so the aforesaid amount is now at the disposal of the Company, as it proved by the undersigned notary, who states it.

Seventh resolution:

In order to adapt the articles of association to the resolutions indicated above and to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, the meeting decides the remodel of the articles of association as follows:

"Roval Corporation S.à r.l.

registered office: 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Roval Corporation S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a par value of one hundred euro (100,- EUR) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers of the Company with power of reciprocal delegation or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Eighth resolution:

The general meeting ratifies specifically the appointment of the three managers, these appointments having been taken in Curaçao by the extraordinary general meeting of the shareholders as follows:

- 1) Are appointed as Managers composing the Board of Managers of the Company for an unlimited period:
 - M. Yannick KANTOR, jurist, born on October 25th, 1975 in Verviers (Belgium), residing professionally at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg;
 - M. Climent PASCUAL GUITART, prenamed, born on May 24th, 1951 in Puigcerda (Spain), residing at Lloret de Mar, Girona (Espagne), 7, Calle Josep Maria Sert; and
 - Mrs Haydée ZEBALLOS-FONTAINE, private employee, born on July 29th, 1968 in Lima (Pérou), residing professionally at 8A boulevard de la foire L-1528 Luxembourg.

Ninth resolution:

It is noticed that the first fiscal year, after continuation of the Company to the Grand duchy of Luxembourg, began in the day the present will end December 31st, 2013.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.01.2014. Relation: LAC/2014/589. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21.02.2014.

Référence de publication: 2014028101/577.

(140033403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Sorol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 72.441.

On the tenth day of December in the year two thousand and thirteen,
before Maître Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette (Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of SOROL S.A. a public limited company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, and registered on the Trade and Companies Register of Luxembourg under Section B number 72.441, pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange (Luxembourg), on 26 October 1999, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 14 dated 5 January 2000, page 641, having a share capital of thirty thousand nine hundred eighty-six Eur. sixty-nine cents (30,986.69 Eur.).

The meeting elects as President Ms. Angiola Armellini, adviser, born in Rome, Italy, on 12 May 1958, residing at Via Banco di Santo Spirito 12, 00186, Rome (Italy);

The chairman appoints as secretary Ms. Alba Torrese, attorney at law, residing at Via Gramsci 34, 00187 Rome (Italy);

The meeting elects as scrutineer Ms. Angiola Armellini.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the totality of shares held by her are shown on an attendance list signed by the sole shareholder or her proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the one thousand (1000) bearer-shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. The sole shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and incorporation of the Company as a corporation in Italy, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Italy of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law;

2. Resignation of the current directors and appointment of the new director or directors;

3. Resignation of the current auditor and appointment of the new auditor or auditors, as required by Italian Law;

4. Discharge to the current directors and auditor,

5. Delegation of powers;

6. Miscellaneous.

Report:

The Chairman of the general meeting declares that the Company intends to transfer its statutory registered office and effective management to Italy.

The purpose of this general shareholders' meeting is to approve the transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, and more specifically to Viale Luca Gaurico 9/11 00143 Rome (Italy), with effect on 11 December 2013 at 00:00 o'clock.

It is furthermore necessary to replace the articles and memorandum of association of the Company by the articles of association under the laws of Italy.

The general shareholders' meeting, composed of the sole shareholder, having considered itself properly constituted, approves the report given by the Chairman and, after having noted that the company has not issued any bonds and after having the different items on the agenda, has taken the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting decides unanimously to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Italy, and more specifically to Viale Luca Gaurico 9/11 00143 Rome (Italy) with effect on 11 December 2013 at 00:00 o'clock and as a consequence for the Company to adopt the Italian nationality and to be subject to Italian law. This change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stay unchanged more specifically on the legal and on the financial point of view (Società per azioni), so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Italian nationality.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Register of Companies of Luxembourg as soon as a statement attesting registration with the Commercial Register of Rome (Italy) is received.

The meeting further authorises Mr. Jean Faber, on his sole signature, to present the fiscal declarations and to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current members of the board of directors. The following directors will resign:

- Jean Faber
- Lionel Capiaux
- Jeanne Piek

The general shareholders' meeting decides to appoint as sole director, in conformity with the applicable Italian law, Mr. Luca Costa, born in Rome on 27 October 1968, resident in Rome, via Aristide Busi n. 9, 00152 (tel. +39 06 538973, e-mail mail@lucacosta.it).

The general shareholders' meeting decides to confer all powers on the sole director designated in the present resolution, acting individually, and with full power of substitution,

- to amend the articles and memorandum of association and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Italian authorities for the purpose of domesticating the Company as a società per azioni under the laws of Italy;
- to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Italian authorities.

Third resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current auditor Revilux S.A..

The general meeting resolves to appoint as auditor, in conformity with Italian law, Ms. Mara Passeggeri, born in Rome on 30 January 1958, resident in 132, Viale Mazzini, 00195 Rome (Italy) (e-mail: mara.passeggeri@gmail.it).

Fourth resolution

The general shareholders' meeting decides to grant a special power to Ms. Alba Torrese acting individually, and with full power of substitution:

- to amend the articles and memorandum of association and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Italian authorities for the purpose of domesticating the Company as a limited corporation under the laws of Italy;
- to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Italian authorities.

Declaration pro fisco

The general shareholders' meeting decides that the transfer of the registered office and the consequent change of nationality will have no effect on the legal personality of the Company that continues without any liquidation in Italy.

Closing of the meeting

There being no other business on the agenda and no person asking to speak, the Chairman closed the meeting.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

IN WITNESS WHEREOF, done and adopted in Luxembourg, on the date at the head of this document.

This record having been read aloud and explained to the persons appearing, all known to the recording notary by surnames, usual forenames, nationalities and domiciles, the persons appearing signed the deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A eu lieu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOROL S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 72.441, en vertu d'un acte de Maître Gerard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14 daté du 5 janvier 2000, page 641, au capital social de trente mil neuf cent quatre-vingt-six Eur. Soixante-neuf cents (30.986,69 Eur.).

L'assemblée élit comme président Mme Angiola Armellini, consultante, née à Rome, Italie, on 12 Mai 1958, résidente au 12, Via Banco di Santo Spirito, 00186, Rome (Italy),

Le Président nomme comme secrétaire Maître Alba Torrese, avocate, résidente à Rome, Via Gramsci 34, 00187 Rome (Italie);

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Angiola Armellini.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1000) actions au porteur, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire unique déclare avoir été préalablement informée de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et transformation de la société en une société italienne, sans dissolution préalable, mais par continuation en Italie de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.

2. Démission des administrateurs actuels et nomination du ou des nouveaux administrateur(s);

3. Démission du commissaire actuel et nomination du ou des nouveaux commissaire(s), comme prévu par la Loi italienne;

4. Décharge des administrateurs et commissaires actuels;

5. Délégation de pouvoirs;

6. Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, du siège de direction effective, du lieu du principal établissement et de l'administration centrale de la société du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et plus spécifiquement à Rome (Italie), Viale Luca Gaurico 9/11 00143, avec effet au 11 décembre 2013 à 00:00 heures.

De plus il est nécessaire de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société par un certificat d'incorporation soumis à la loi italienne.

L'assemblée générale, composé par l'actionnaire unique, après s'être considérée comme dûment constituée, approuve l'exposé du président et, après avoir constaté qu'elle n'a pas émis d'emprunts obligataires et après avoir examiné tous les points figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers l'Italie et plus précisément à Rome (Italie), Viale Luca Gaurico 9/11 00143, avec effet au 11 décembre 2013 à 00:00 heures et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité italienne et d'être soumise à la loi italienne. Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (società per azioni), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Rome (Italie).

L'assemblée générale des actionnaires donne en outre mandat à M. Jean Faber, sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission des administrateurs actuels. Les administrateurs démissionnant sont les suivants:

- Jean Faber
- Lionel Capiaux
- Jeanne Piek

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer gérant unique, en conformité avec la loi italienne M. Luca Costa, né à Rome le 27 October 1968, résident à Rome, au 9, Via Aristide Busi, 00152 Rome (Italie) (tel. +39 06 538973, e-mail mail@lucacosta.it).

L'assemblée générale des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs au gérant unique désigné dans la présente résolution agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société per azioni soumise à la loi italienne;
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités italiennes compétentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Revilux S.A..

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne comme expert-comptable Mme. Mara Passeggeri, née à Rome le 30 janvier 1958, résidente au 132, Viale Mazzini, 00195 Rome (Italie) (e-mail: mara.passeggeri@gmail.it).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner une procuration spéciale à Mme Alba Torrese, agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi italienne;
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités italiennes compétentes.

Déclaration pro fisco

L'assemblée générale des actionnaires décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Italie sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais fait état ici que sur demande des personnes présentes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. Sur requête des mêmes personnes et dans le cas où il existerait des contradictions entre le texte français et le texte anglais, il est décidé que le texte anglais prévaudra.

Signé: Armellini, Torrese, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027479/213.

(140032813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

BMS Consultant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 184.710.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,
Le quatorze février,
Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Sophie BATTESTINI, consultante en recrutement, née à Bastia (France) le 19 mai 1976, demeurant à F-54400 Longwy (France), 41, avenue Raymond Poincaré,
ci-après dénommée «la comparante» ou «l'associée».

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, l'exercice de l'activité de consultant en recrutement.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et de développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "BMS Consultant Sàrl".

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associée unique, Madame Sophie BATTESTINI, consultante en recrutement, née à Bastia (France) le 19 mai 1976, demeurant à F-54400 Longwy (France), 41, avenue Raymond Poincaré, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, l'associée unique, Madame Sophie BATTESTINI, prénommée, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique Madame Sophie BATTESTINI, prénommée, se désigne elle-même comme gérante unique de la société à responsabilité limitée "BMS Consultant Sàrl", pour une durée illimitée.

Elle engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la comparante, celle-ci connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BATTESTINI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2014. Relation: EAC/2014/2488. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 février 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014027659/159.

(140034181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

TimeStock Media Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 184.700.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twentieth of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Philip KEEZER, born on March 16, 1978, in Pointe-Claire, Canada, and residing professionally at 258 Beacon St, Kirkland, Québec H9J 2G4, Canada;

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in December 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or acquire in any manner patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also license the right to use, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, and subcontract the management and development of the same.

The Company may further participate in the creation, development, management and control of any company and may directly invest or contract to supply services in the field of international e-commerce in any manner whatsoever and in particular by performing or selling online platform services, e-commerce services and IT support materials. The Company may in this purpose license, sublicense, sell, use or dispose in any manner of any product, right, service or related asset resulting from its business relationship with the multimedia and entertaining industries and especially with the online gaming industry; the music industry labels and publishers; the film industry and movies producers; the magazines and newspapers publishers; and the editors and publishers of novel, fiction and any other types of books; which include the entering into contracts with producers, publishers, editors, labels companies in order to acquire rights related to the playing, streaming or download of games, music titles, movies, newspapers, magazines, books and related distribution, exploitation and selling online of such items either itself or via sub-licensees.

The Company may, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, operate business marketing, trading, purchasing and selling, and all operations concerning the trade in the broadest sense.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The name of the Company is “TIMESTOCK MEDIA LUXEMBOURG S.À R.L.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Reserve - Share Premium Account

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company’s shares (the “Share Premium Reserve Account”), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company’s shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company’s shares as long as all the Company’s shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company’s assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2014.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Mr. Philip KEEZER, aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.00) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A manager:

- Philip KEEZER, born on March 16, 1978, in Pointe-Claire, Canada, and residing professionally at 258 Beacon St, Kirkland, Québec H9J 2G4, Canada;

Category B managers:

- Alan BOTFIELD, born on December 22, 1970, in Stirling, United Kingdom, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Virginia STRELEN, born on May 30, 1977, in Bergisch Gladbach, Germany, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. Philip KEEZER, né le 16 mars 1978, à Pointe-Claire, Canada, demeurant professionnellement au 258 Beacon St, Kirkland, Québec H9J 2G4, Canada;

ici représenté par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et pourra directement investir ou acquérir sous quelque forme que ce soit, des brevets d'invention, droits de marque, licences, savoir-faire, droits d'auteur, et toute propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou droits de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut aussi autoriser le droit d'utiliser, de concéder une sous-licence, de vendre ou de disposer des droits susmentionnés, en tout ou partie, et sous-contracter la gestion et le développement de ces droits.

La Société peut en outre participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et peut directement investir dans ou contracter à des services d'approvisionnement dans le cadre du e-commerce international sous quelque forme que ce soit et en particulier en exécutant ou en vendant des services en ligne, des services d'e-commerce et de support informatique. La Société peut, à cette fin, autoriser le droit d'utiliser, concéder une sous-licence, vendre, utiliser ou disposer de toute manière de tout produit, droit, service ou bien résultant de sa relation commerciale

avec l'industrie des médias et des divertissements et en particulier avec l'industrie des jeux en ligne; les labels et les éditeurs de l'industrie musicale; de l'industrie cinématographique et des producteurs de films; des éditeurs de magazines et de journaux; et des éditeurs et diffuseurs de romans, fictions et tout autre type de livres; comprenant la négociation de contrats avec des sociétés d'édition, de diffusion, de publication et de labels afin d'acquérir des droits relatifs à la lecture, à la lecture audiovisuelle, au streaming, et au téléchargement de jeux, de titres musicaux, de films, de journaux, de magazines, de livres et de la distribution, exploitation, et vente en ligne des biens susmentionnés à la fois par elle-même ou par le biais de la concession de sous-licence.

La Société peut, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, exploiter une activité de marketing, commerciale, d'achats, de vente, et toutes opérations commerciales dans le sens le plus large du terme.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle, technique ou financière, en relation directe ou indirecte avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter la réalisation de son objet, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «TIMESTOCK MEDIA LUXEMBOURG S.A R.L.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,00) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Outre le capital social, un compte de prime d'émission peut être créé dans lequel toute prime payée sur une part sociale est alloué.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Émission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Émission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Émission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique est inscrit dans un procès-verbal ou établi par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Mr. Philip KEEZER, susnommé, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.00) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- Philip KEEZER, né le 16 mars 1978, à Pointe-Claire, Canada, demeurant professionnellement au 258 Beacon St, Kirkland, Québec H9J 2G4, Canada;

Gérants de catégorie B:

- Alan BOTFIELD, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Virginia STRELEN, né le 30 mai 1977, à Bergisch Gladbach, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au Rue Jean Monnet 6, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3817. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014028192/463.

(140033899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

ADM Gama Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 184.709.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the third day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

«ADM Agri-Industries Company», a Joint Stock company with registered office at 5550 Maplewood Drive, Windsor, Ontario, Canada N9C 4G9, registered with the Registry of Joint Stock Companies of Nova Scotia under number 3237920 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, dated 28 January 2014.

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of investments in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such investments.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the provision of financing in any kind or form, where necessary.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "ADM Gama Holdings S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The Sole Shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Manager; or by two Managers in case of Board; or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-one day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
ADM Agri-Industries Company prenamed;	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Manager:

- Mr. Stephen Filmer, Corporate Secretary, a British citizen, born on 3 October 1956 in Maidstone, England, residing professionally in A One Business Center, La Pièce 3, 1180 Rolle, Switzerland.

Class B Manager:

- Mr. Oronzo Liotino, Director, born on 23 March 1958 in Sammichele di Bari (BA), Italy, residing professionally in 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«ADM Agri-Industries Company», une société par actions, avec siège social au 5550 Maplewood Drive, Windsor, Ontario, Canada N9C 4G9, immatriculée auprès du Registre des Sociétés par actions de Nova Scotia sous le numéro 3237920 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 28 janvier 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet principalement l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "ADM Gama Holdings S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un Associé Unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé Unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un Associé Unique, ledit Associé Unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'Associé Unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres

et de communiquer les uns avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'Associé Unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Cependant, au cas où l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Événements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux Gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) Associé Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Grand duché du Luxembourg à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'Associé Unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'Associé Unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ADM Agri-Industries Company prénommée;	12.500,-	12.500	12.500,-
Total:	12.500,-	12.500	12.500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de Douze Mille Cinq Cents (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé Unique prénommé, par le mandataire susnommé, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Stephen Filmer, Corporate Secretary, citoyen anglais, né le 3 octobre 1956 à Maidstone, Angleterre, demeurant professionnellement au A One Business Center, La Pièce 3, 1180 Rolle, Suisse.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Oronzo Liotino, Administrateur, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (BA), Italie, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6812. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027621/436.

(140034177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Anclux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.017.750,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.224.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of December,

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anvilire, an unlimited company established under the laws of Ireland, registered under number 521068 and having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Anclux 4 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office in 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 174.224, which has been incorporated by deed of the undersigned notary dated 14 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 March 2013, number 537, page 25730 and whose articles of association (the "Articles") have been amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary, dated 4 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 June 2013, number 1445, page 69334.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated above, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to resolutions of the Company's board of managers passed on 7 October 2013 and on the date of these Sole Shareholder's resolutions and based on interim accounts dated 7 October 2013 of each of the 250,012,500 class A8 shares in the Company with a nominal value of USD 0.01 each (the "A8 Repurchased Shares") at a total repurchase price of USD 129,806,202.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to resolutions of the Company's board of managers passed on the date of these Sole Shareholder's resolutions and based on interim accounts dated 20 December 2013 of each of the 250,012,500 class A7 shares in the Company with a nominal value of USD 0.01 each (the "A7 Repurchased Shares") at a total repurchase price of USD 18,500,000.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's share capital by an amount of 5,000,250 in order to bring it from its current amount of USD 20,018,000.- to USD 15,017,750 by the cancellation of the A8 and A7 Repurchased Shares.

Authorisation: The Sole Shareholder authorises and instructs the Company's board of managers to update the Company's shareholders' register.

Fourth resolution

In order to reflect the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at 15,017,750 US Dollars (USD fifteen million seventeen thousand seven hundred and fifty) divided into:

- one million seven hundred thousand (1,700,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A1 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A2 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A3 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A4 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A5 shares,
- two hundred fifty million twelve thousand five hundred (250,012,500) class A6 shares.

all class A1 to class A6 shares are referred as the "A Shares", together with the Ordinary Shares, the "Shares", having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and fully paid up.

The subscription to, holding or transfer of Ordinary Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time A Shares (i.e. stapling of the Ordinary and the A Shares), except redemption and cancellation of A Shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fifth resolution

In order to reflect the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 8 (first paragraph) of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A6)."

Sixth resolution

In order to reflect the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A6 Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euros).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Anvilire, une société illimitée de droit irlandais, enregistrée sous le numéro 521068 et ayant son siège social au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande;

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société à responsabilité limitée Ancelux 4 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.224, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 mars 2013, numéro 537, page 25730 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 4 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 juin 2013, numéro 1445, page 69334.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en vertu de résolutions du conseil de gérance de la Société passée le 26 septembre 2013 et à la date de ces résolutions de l'Associé Unique et basée sur des

comptes intermédiaires datés 7 octobre 2013 de chacune des 250.012.500 parts sociales de classe A8 dans la Société d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de rachat total de USD 129.806.202.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en vertu de résolutions du conseil de gestion de la Société passée à la date de ces résolutions de l'Associé Unique et basée sur des comptes intermédiaires datés 20 décembre 2013 de chacune des 250.012.500 parts sociales de classe A7 dans la Société d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de rachat total de USD 18.500.000.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 5.000.250 pour le réduire de son montant actuel de USD 20.018.000,- à USD 15.017.750 par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Autorisation: L'Associé Unique autorise et instruit le conseil de gestion de la Société de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 15.017.750 Dollars US (quinze millions dix-sept mille sept cent cinquante USD) représenté par:

- un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cents (250.012.500) parts sociales de classe A1;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cents (250.012.500) parts sociales de classe A2;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cents (250.012.500) parts sociales de classe A3;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cents (250.012.500) parts sociales de classe A4;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cents (250.012.500) parts sociales de classe A5;
- deux cent cinquante millions douze mille cinq cents (250.012.500) parts sociales de classe A6.

L'ensemble des parts sociales de classe A1 à A6 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, ci-après dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) et toutes entièrement libérées.

La souscription à, la détention ou le transfert des Parts Sociales Ordinaires ne peut être réalisé sans avoir au même moment souscrit à, détenu ou transféré des Parts Sociales A (c'est-à-dire que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont liées), hors le cas du rachat et de l'annulation de Parts Sociales A.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts existantes."

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 (premier paragraphe) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A6)."

Sixième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A6 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe A6).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, cette mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013 LAC/2013/60282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014027607/220.

(140033459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Astral International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 63.358.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE QUATORZE FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial, organisée sous forme d'une société anonyme, dénommée «Astral International S.A. SPF», en liquidation, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 63358, constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C n°385 du 27 mai 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 28 décembre 2010 suivant acte de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, publié au Mémorial C n°862 du 30 avril 2011.

La société a été mise en liquidation en date du 31 décembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, comprenant nomination de CoPROcess S.A., ayant son siège social au 11, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 79.541), représentée par Monsieur Jean-Paul Felix sous sa signature individuelle, en tant que liquidateur.

Cogito Services S.à r.l., avec siège social à 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B143314, a été nommé commissaire de contrôle à la 10 février 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Riccardo INCANI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Fabienne PERUSINI, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 137.500 (cent trente-sept mille cinq cents euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

II. Que les 5.500 (cinq mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge donnée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation.
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le commissaire de contrôle, la société Cogito Services S.à r.l., Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs, au commissaire, au liquidateur ainsi qu'au commissaire de contrôle pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme «Astral International S.A. SPF», qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. INCANI, F. PERUSINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 février 2014. Relation: RED/2014/382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014030854/75.

(140034291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.602.

I hereby tender my resignation as manager of the company, CEDRE MANAGEMENT & COMPANY SERVICES Luxembourg, with immediate effect.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction de gérant de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, 19th February 2014.

Harm Frederik dit Harry BLIK

Vaartweg 74

NL-1217 SW HIL VERSUM

Référence de publication: 2014034018/16.

(140038670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Cofimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 47.860.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014

En date du 24 février 2014, l'administrateur unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est la suivante à partir du 1^{er} mars 2014: L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

COFIMAG S.A.

Référence de publication: 2014034039/16.

(140038533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014033996/11.

(140038795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.
